

ENQUIN LEZ GUINEGATTE

Salle des fêtes d'Enquin les Mines

Sam 8 juillet

19h

Le club des Ribouldingues organise

Un Repas théâtre Vacances à la ferme



Comédie en 2 actes

Repas :

Rôti et jambon, Buffet de crudités, Dessert, Café

Réservations 06.35.48.41.68

Avec la participation de Michaël et Virginie à la technique

Adulte : 14€

Enfant : 10 €

ENQUIN LES MINES

BOURSE AVICOLE

ET

ORNITHOLOGIQUE

VENTE D'ANIMAUX PURE RACE

SAMEDI 8 JUILLET DE 9H A 20H

DIMANCHE 9 JUILLET DE 9H A 13H

SALLE DES SPORTS ALLÉE DES GALIBOTS

VOLAILLES, LAPINS, PIGEONS,
PALMIPÈDES, COBAYES,
OISEAUX EXOTIQUES ET BECS
CROCHU

ENTRÉE GRATUITE

RENSEIGNEMENTS AU 06.33.23.79.81



I.P.N.S

10 H45
Salle des fêtes d'Enquin les Mines
Dépôt de gerbe au Monument
aux morts d'Enquin Les Mines.
Remises de médailles,
Récompenses aux lauréats
et aux enfants entrant en 6ème.
Vin d'honneur

Comité des
FÊTES
d'Enguinegatte
Vendredi
14 juillet

Roti froid,
Frites, Salade
Glacé Café

13 H Repas
Salle des fêtes d'Enguinegatte
Adulte 10 €
Enfant * 6 €

16 H Jeux du comité des fêtes

Pétanque, jeux d'estaminet, cartes,
baby-foot, Ping-pong,

bouchons pour les tout-petits,
course à pieds, boule flamande, sabot...

Ouvert à tous,

récompense pour tous les enfants participants

Réservation à retourner chez Valérie Molin 1 rue de Serny Enguinegatte

07.81.33.87.36 accompagné du règlement avant le 3 JUILLET.

Possibilité de livraison

ENQUINEGATTE

ENTRÉE
GRATUITE

Vendredi
14 juillet
À partir de 20 h

Soirée Années 80'

Animé par
NT Animation

Restauration rapide
Frites saucisse / merguez

Organisée par le Comité des Fêtes d'Enguinegatte

TANDEM

N°71

Votre bulletin d'informations

EDITO



Nous sommes régulièrement interpellés pour ce qu'il est commun d'appeler « conflits de voisinage », phénomène de société grandissant ou le vivre ensemble, la tolérance, le respect d'autrui, des valeurs simples qui sont souvent mises à mal.

Les problèmes de voisinage n'épargnent personne. Chacun d'entre nous a été, est, ou sera un jour confronté à un conflit l'opposant à son voisin. À partir de là, il faut savoir comment résoudre ce différent.

Si le dialogue est bien souvent l'option la plus commune, il se peut que les échanges avec votre voisin ne suffisent pas pour trouver une solution au problème.

Sur la zone du tribunal de St Omer, il existe des conciliateurs de justice, fonction bénévole pour régler à l'amiable les tracas du quotidien.

La conciliation est un mode alternatif de régler bien des litiges sans passer par la voie judiciaire qui au delà de son aspect onéreux laisse bien souvent des traces relationnelles avec son quota de rancune, « l'un estimant avoir gagné et l'autre perdu ».

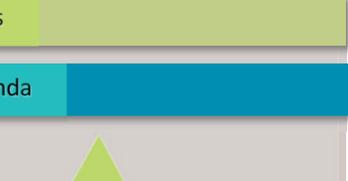
L'avantage de la conciliation est d'être un processus qui va aboutir à un accord entre les deux parties, chacune étant acteur, lorsque qu'un accord est trouvé, un constat homologué peut être validé par un juge, l'action en conciliation est par ailleurs gratuite.

Concernant notre commune, le contact pour prise de rendez vous est le suivant : Sylvie Darcheville sylvie.darcheville@conciliateurdejustice.fr, 03 74 18 20 03.

Hervé Dupont

Maire Enquin lez Guinegatte

ENQUIN LEZ GUINEGATTE



Juillet Août 2023

Les Echos du conseil

Infos

Agenda

Le camion itinérant des Restos du Cœur qui stationne le jeudi de 16h30 à 18h à la Maison des services publics pour effectuer une distribution de produits alimentaires, est à la recherche de bénévoles qui seraient disponibles pendant ce créneau horaire. La présence peut être régulière ou occasionnelle.

Un calendrier est établi pour tenir compte des possibilités de chacun.

Vous pouvez joindre Mme DELCROIX - 06.70.30.49.26 (Ne pas hésiter à laisser un message avec vos coordonnées sur le répondeur en cas d'absence)

ou une adresse mail : jeandelcroix@wanadoo.fr.

LES ECHOS DU CONSEIL

Réunion du 9 juin 2023

Elections des délégués et suppléants aux élections sénatoriales

Les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 24 septembre 2023.

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect. Le corps électoral est composé des grands électeurs, c'est-à-dire les députés et sénateurs, les conseillers régionaux du département, les conseillers généraux et les **délégués des conseils municipaux**. Leur vote est obligatoire.

Pour notre commune il convient de procéder à l'élection de 7 délégués et de 4 suppléants. Ils sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste paritaire, sans panachage ni votre préférentiel.

Après avoir procédé au vote, sont élus à la majorité, M DUPONT, MME CLERBOUT, M PICQUET, MME GARCIA, M BUIRE, MME LALOY, M HANNOTEL, délégués et MME NOEL BULOT, M DEQUIEDT, MME MAES et M DEHURTEVENT, suppléants.

Convention éclairage public Transvaal

Rapporteur : Hervé DUPONT

La commune d'Estrée Blanche a procédé au remplacement de 5 points lumineux en LED rue du Transvaal sur le territoire de notre commune. Il avait été convenu lors d'une précédente délibération que la commune d'Enquin lez Guinegatte procéderait au remboursement des travaux déduction faite de la subvention obtenue de la Fédération Départementale de l'Energie. Une convention définissant les modalités financières et techniques pour le remplacement et le fonctionnement des 5 points lumineux du Transvaal reliés à une armoire électrique sur la commune d'Estrée Blanche est présentée au conseil municipal, ce dernier autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

Plan local Habitat (PLH)

Rapporteur : Frédéric PICQUET

Le PLH est un document définissant, programmant et pilotant la politique locale de l'Habitat à l'échelle de la CAPSO. Il fixe pour une durée de 6 ans les enjeux, les objectifs et actions visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le conseil municipal doit émettre un avis sur ce document.

Après en avoir débattu à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable au projet de PLH de la CAPSO.

Horaires des mairies pendant la période estivale

La mairie annexe d'Enguinegatte sera fermée le samedi 8 juillet et ouverte le samedi 26 août

Du 10 juillet au 26 août

*Les lundis : Mairie d'Enquin : 9h-12h et 15h-17h

Mairie d'Enguinegatte : 17h-19h

*Les mercredis : Mairie d'Enquin : 10h-12h et 15h-18h

Mairie d'Enguinegatte : 9h-12h

*Les vendredis : Mairie d'Enquin : 8h-12h et 15h-18h

INFOS



ENQUIN LES MINES

10h45

Rassemblement au Monument aux Morts d'Enquin les Mines

Dépôt de gerbe

Lâcher de pigeons par la société colombophile

Remise des diplômes de Médaille du travail

Remise des récompenses aux enfants entrant en 6^{ème}

Remise des récompenses aux lauréats d'examen

Vin d'honneur

ENGUINEGATTE

13h

Repas par le Comité des fêtes à la salle des fêtes d'Enguinegatte

(inscriptions à partir de 12h)

16h

Jeux divers



ENQUIN LEZ GUINEGATTE

Les lauréats du brevet des collèges, BEP/CAP et baccalauréat sont priés de se faire connaître en mairie avant le 12 juillet munis de leurs résultats.

Ils recevront un bon d'achat lors de la cérémonie du 14 juillet.

Les élèves résidents sur la commune et entrant en 6ème à la prochaine rentrée scolaire se verront remettre un bon d'achat en librairie provisoire à l'occasion des festivités du 14 juillet. En cas d'absence ils sont priés d'en informer la mairie avant le 14 juillet. Les bons d'achat définitifs seront disponibles en mairie à compter du 21 août jusqu'au 01 septembre.

TRANSPORT A LA DEMANDE CAPSO

Mouvéo TAD (Transport à la Demande) est votre service de mobilité pour faciliter vos déplacements au sein de la CAPSO : de commune à commune dans une même zone et/ou de votre commune vers un des 6 arrêts de correspondance.

- Gare de Saint-Omer
- Place Painlevé
- Centre Commercial Longuenesse
- Clinique
- Helfaut - Hôpital Bureaux
- Hôtel de Ville
- St-Martin-lez-Tatinghem



Du lundi au samedi de 7h à 19h.
Possibilité jusqu'à 20 déplacements par mois.
Les bus ne circulent pas les dimanches et jours fériés.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour bénéficier du service Mouvéo TAD, une inscription est obligatoire avant le 1er trajet. Il suffit simplement de compléter le formulaire d'inscription.

[Télécharger le formulaire](#)

Le formulaire est également disponible au comptoir de la mobilité, situé à La Station - Pôle Gare

Ensuite, le déposer dûment complété et accompagné des pièces justificatives à l'Espace Vente Mutualisé : Place du 8 mai 1945 à Saint-Omer.

Vous avez également la possibilité de réserver votre transport directement en ligne après inscription préalable au service. Pour réserver rien de plus simple en cliquant directement ci-dessous :

[Réserver](#)

TRAJET UNITAIRE

2€



OFFRE INCLUSE
DANS
L'ABONNEMENT
ANNUEL

60€



OFFRE INCLUSE
DANS LE PASS
SÉNIORS

20€/AN

